



**LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA**

**RAPPORT ANNUEL
2007**





Table des matières

Rapport au ministre	2
Rapport sur les dessaisissements	4
Administrateurs et dirigeants	5
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	6
Pratiques de gouvernance d'entreprise	7
Rapport de gestion	8
États financiers de la Corporation de développement des investissements du Canada	9

Adresse
du siège social : 1235, Bay Street
 Bureau 400
 Toronto (Ontario)
 M5R 3K4

Téléphone : (416) 304-3932
Télécopieur : (416) 934-5009

RAPPORT AU MINISTRE

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Dans le cadre du processus de planification formelle de la CDIC, les objectifs de rendement annuels sont élaborés par entité, gérés et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans le plan d'entreprise de la CDIC.

Les états financiers au 31 décembre 2007 des deux filiales en propriété exclusive de la CDIC, Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et Canada Eldor Inc. (« CEI »), ont été consolidés avec ceux de la CDIC.

Le conseil d'administration et le vice-président exécutif voient à la gestion de la CDIC et fournissent des conseils au ministre, au besoin. En novembre 2007, vous avez informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Depuis onze ans, la société avait pour mandat de réduire progressivement ses activités par le dessaisissement ordonné du reste de ses actifs et de se préparer à une éventuelle liquidation.

La révision de son mandat permettra à la CDIC d'avoir des visées à plus long terme en ce qui a trait aux objectifs de ses filiales actuelles tout en se préparant à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence, advenant une directive en ce sens du gouvernement.

En 2007, la CDIC a surtout continué de gérer sa participation dans la SGCH, la seule participation active qu'il lui reste. En 2007, la SGHC a versé 151 millions de dollars en dividendes à la CDIC qui a versé un montant équivalent au gouvernement du Canada (le « gouvernement »). Au 31 décembre 2007, la SGHC avait remboursé tous les crédits budgétaires, qui totalisaient 410 millions de dollars, au gouvernement et avait versé en tout 829 millions de dollars en dividendes à la CDIC qui, à son tour, a versé un montant équivalent en dividendes au gouvernement.

La CDIC gère également toute question en suspens découlant de dessaisissements antérieurs. Ces questions portent principalement sur CEI et englobent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

Au début de 2008, en vertu d'un décret, la CDIC a constitué une nouvelle filiale, PPP Canada Inc., qui se chargera des affaires du bureau des partenariats public-privé et qui facilitera la participation du gouvernement dans les partenariats public-privé. La CDIC assurera la surveillance et le financement initial de cette société conformément aux dispositions de son plan d'entreprise pour 2008. La CDIC croit savoir que PPP Canada Inc. deviendra une société d'État mère d'ici la fin de 2008 et la CDIC cessera alors d'en être responsable.

RAPPORT AU MINISTRE

Les actifs vendus à ce jour par la CDIC au nom du gouvernement depuis 1985 ont donné lieu à un produit d'environ 2 milliards de dollars. En 2007, la CDIC n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement et elle n'a pas non plus reçu de crédits budgétaires.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,
La corporation de développement
des investissements du Canada

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc.
Le 5 mars 2008

RAPPORT SUR LES DESSAISSEMENTS

La CDIC s'est acquittée avec efficacité du dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Le tableau ci-dessous présente les actifs vendus au nom de l'État par la CDIC depuis sa création.

<u>Société</u>	<u>Année</u>	<u>Produits</u> (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140 \$
De Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Télé globe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Corporation de développement du Canada	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Télé sat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	<u>15</u>
		<u>1 979 \$</u>

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS AU 5 MARS 2008

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Conseil d'administration

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc.
Président
Corporation de développement des
investissements du Canada
Président
The Shaver Group
Cambridge (Ontario)

Ted Howell, CA, M.B.A.
Chef de l'exploitation
East Coast Catering Limited
St. John's (Terre-Neuve)

Gordon W. King (1)
Administrateur
Ottawa (Ontario)

N. William Ross, LL.M. (2)
Président émérite et associé
WeirFoulds LLP
Toronto (Ontario)

William R. Teschke (1) (2)
Dirigeant
Vancouver (Colombie-Britannique)

Benita M. Warmbold, CA (1) (2)
Administratrice déléguée
Northwater Capital Management Inc.
Toronto (Ontario)

Dirigeants

Michael Carter
Vice-président exécutif

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire générale

Comités du conseil

- 1) Comité de vérification
- 2) Comité de nomination

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, incombe à la direction de la société.

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers de la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) et de Canada Eldor Inc. (CEI), les deux filiales en propriété exclusive de la société, ont été consolidés avec ceux de la société. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la société choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La société a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers.

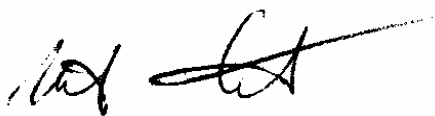
La CDIC a mis en place des systèmes de contrôles internes à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers et que les actifs de la CDIC sont comptabilisés de façon appropriée et qu'ils font l'objet d'une protection suffisante.

Le Conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son Comité de vérification. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDIC et fait rapport de ses observations au Conseil d'administration qui en tient compte pour l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre aussi les vérificateurs de la société afin de discuter des questions liées à la vérification et à l'information financière. La taille de la CDIC et un décret dispensent la société de vérifications internes.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs de la Société, la vérificatrice générale du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif de la CDIC, j'ai examiné les présents états financiers. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je suis en mesure de dire qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDIC au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le vice-président exécutif,
Corporation de développement des investissements du Canada



Michael Carter
Le 4 mars 2008

PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En novembre 2007, le ministre a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Au cours des onze dernières années, la société avait pour mandat de réduire progressivement ses activités en se départant de ses actifs restants de façon ordonnée et de se préparer la Corporation à une éventuelle liquidation.

À l'heure actuelle, la gestion de la CDIC est assurée par deux membres du personnel à temps partiel, en l'occurrence un vice-président directeur et un assistant, qui, tous deux, travaillent en étroite collaboration avec des conseillers, un avocat ainsi qu'avec les membres du conseil et ceux de la direction de ses filiales, afin d'assurer la bonne marche de la société.

Le conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la société et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée par le plan d'entreprise, notamment en évaluant continuellement l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les risques sont identifiés et gérés tout au long du processus.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la société s'appuie sur le plan d'entreprise approuvé par le conseil d'administration, sur le rapport annuel et sur des réunions tenues au besoin avec le ministre et les représentants du gouvernement du Canada.

Le président du conseil d'administration et le comité de nomination évaluent l'efficacité du conseil d'administration, et le président procède à la nomination et à la reconduction du mandat des membres du conseil, au besoin. Le comité de nomination prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure du conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil du choix des candidats briguant les postes de membre et de président du conseil d'administration. Aucun des administrateurs n'est un employé de la CDIC ou de ses filiales. Le taux de participation aux réunions du conseil et des comités est remarquable et chaque administrateur consacre beaucoup de temps, hors des réunions du conseil d'administration, à la gestion de la société.

C'est le conseil d'administration tout entier qui participe à la gouvernance d'entreprise. Le conseil continue de passer en revue les pratiques de la CDIC en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. La CDIC continuera de surveiller attentivement les récents développements du gouvernement en matière de gouvernance de même que les meilleures pratiques du secteur public, et elle modifiera en conséquence ses pratiques de gouvernance.

RAPPORT DE GESTION

La CDIC est une société de portefeuille qui comptait deux filiales en 2007, la SGCH qui détient une participation de 8,5 % dans le gisement pétrolier Hibernia et CEI qui n'exerce aucune activité mais qui est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco en 1988.

Les ventes de pétrole brut de la SGCH ont diminué, passant de 348 millions de dollars en 2006 à 304 millions de dollars en 2007, conformément au plan d'entreprise de cette société. La baisse des produits tirés de la vente de pétrole brut est attribuable à la diminution de la production quotidienne moyenne. La diminution de la production a été contrebalancée en partie par une hausse du prix moyen du pétrole brut, qui s'est établi en moyenne à 75,34 \$ CA le baril en 2007, contre 72,94 \$ CA en 2006.

La baisse de la production et des ventes liées au gisement Hibernia devrait se poursuivre, même si ce gisement demeure en production pendant plusieurs décennies encore. L'exploitation d'un prolongement du gisement initial vers le Sud a été suspendue, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ayant exercé son droit de veto à l'égard du plan approuvé par l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers. Le règlement de ce différend devrait atténuer la baisse de la production, mais il ne pourra ramener la production au niveau record qu'elle avait connue.

Du fait de la baisse des ventes de la SGCH, les dividendes versés au gouvernement du Canada ont été moindres, passant de 174 millions de dollars en 2006 à 151 millions de dollars en 2007.

Les coûts de restauration des lieux engagés par CEI au titre de ses obligations aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco ont augmenté en raison principalement du fait que le processus de déclasserment de la mine de Beaverlodge pourrait être plus long et plus coûteux que prévu. Ces nouvelles estimations rendent compte des politiques environnementales plus contraignantes de la Commission canadienne de sécurité nucléaire. Selon les estimations actuelles, les coûts futurs pourraient atteindre quelque 11 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, CEI a informé Cameco qu'elle contestait l'interprétation que Cameco faisait des « déchets communs » dont CEI est en partie responsable aux termes de l'accord d'achat et de vente. Ce différend n'a pas été réglé pendant l'exercice et CEI a retenu le paiement des factures présentées par Cameco au titre des déchets communs pour 2005 et 2006.

Après la date de clôture, Cameco a informé CEI qu'elle tenait celle-ci en partie responsable des coûts liés à une fuite constatée à l'usine UF6 de Port Hope qui a entraîné la fermeture de cette usine et des mesures de restauration des lieux.

Le montant de l'obligation de CEI au titre des déchets communs ne peut être déterminé pour le moment.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 2007

(en milliers)

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 581 \$	85 828 \$
Créances	1 723	1 443
Stocks	1 417	2 847
Charges payées d'avance	351	361
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	7 679	7 987
	116 751	98 466
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	114 299	113 991
Somme détenue en main tierce (note 5)	2 550	2 550
Immobilisations corporelles (note 6)	208 032	216 910
	441 632 \$	431 917 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	12 048 \$	10 838 \$
Tranche à court terme de l'obligation locative (note 8)	759	3 354
Tranche à court terme des autres obligations (note 7)	7 570	7 663
Impôts exigibles (note 11)	120	2 423
	20 497	24 278
Passif à long terme		
Obligation locative (note 8)	8 256	10 387
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	91 892	81 571
Autres obligations (note 7)	16 856	15 579
Impôts futurs (note 11)	12 165	17 900
	129 169	125 437
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré – 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit accumulé	(451 219)	(460 983)
	291 966	282 202
Engagements et éventualités (notes 7 et 12)		
	441 632 \$	431 917 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 15.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur



_____, administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers)

	2007	2006
Produits		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances (note 10)	303 849 \$	348 453 \$
Intérêts créditeurs	5 070	3 120
	<u>308 919</u>	<u>351 573</u>
Charges d'exploitation		
Épuisement et amortissement	36 854	40 657
Frais d'exploitation	18 915	15 119
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	4 633	3 924
Frais d'exploitation et d'aliénation	2 463	2 658
Intérêts sur l'obligation locative	1 242	1 687
Gain de change	(620)	(1 546)
	<u>63 487</u>	<u>62 499</u>
Autres charges		
Obligations au titre de la vente d'actifs à Cameco (note 7)	2 491	4 863
Bénéfice net avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts		
	242 941	284 211
Impôts sur les bénéfices et autres impôts (note 11)		
	82 177	102 700
Bénéfice net et résultat étendu		
	160 764	181 511
Déficit accumulé au début de l'exercice		
	(460 983)	(468 494)
Dividendes versés		
	(151 000)	(174 000)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice		
	<u>(451 219)\$</u>	<u>(460 983)\$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 15.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers)

	2007	2006
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net	160 764 \$	181 511 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Réduction d'impôts futurs	(5 735)	(5 800)
Épuisement et amortissement	36 854	40 657
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 633	3 924
Frais d'abandon	(11)	(299)
Gains de change non réalisés	(1 952)	(257)
Fonds provenant de l'exploitation	194 553	219 736
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 13)	2 396	(35 239)
	196 949	184 497
Financement		
Dividendes versés	(151 000)	(174 000)
Versements au titre de l'obligation locative	(2 774)	(2 922)
	(153 774)	(176 922)
Investissement		
Immobilisations corporelles	(22 277)	(21 441)
Somme reçue du compte du Trésor du Canada	-	9 762
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 13)	(1 145)	(1 752)
	(23 422)	(13 431)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19 753	(5 856)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	85 828	91 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	105 581 \$	85 828 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 15.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

1. La société et ses activités

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté du chef du Canada. La société est une société d'État mandataire inscrite à l'annexe III, partie II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Jusqu'en novembre 2007, la CDIC avait pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se défaisant de ses biens de façon ordonnée et en se préparant à sa liquidation éventuelle. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDIC, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

La société a deux filiales en propriété exclusive : Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de son actif et de ses activités à Corporation Cameco (« Cameco »). Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre des déchets d'avant la réglementation, de la restauration des lieux et des prestations aux retraités. Des renseignements sur ces obligations sont présentés à la note 7.

La SGCH a été constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 décembre 1992. La SGCH a été acquise par la CDIC en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer et de financer la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia, une coentreprise. La participation dans cette coentreprise a été consolidée par intégration proportionnelle dans les états financiers de la SGCH qui sont consolidés dans les états financiers de la CDIC.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 2

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

(a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales en propriété exclusive : la SGCH et CEI.

(b) Participation dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée (SEDH)

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation économique directe ont été capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts des grands travaux et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production extracôtières) et les coûts de forage additionnel et d'achèvement des travaux. Les frais généraux et les frais d'administration engagés avant que le projet atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la SGCH sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme qui sont considérés comme étant des placements facilement monnayables dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan comprennent de l'encaisse, des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires et du papier commercial adossé à des actifs. La trésorerie et ses équivalents sont désignés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

(d) Prestations aux retraités

CEI a établi un régime d'avantages complémentaires de retraite et elle est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les conventions suivantes ont été adoptées :

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 3

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

2. Principales conventions comptables (suite)

(d) Prestations aux retraités (suite)

(1) Le coût des prestations futures aux retraités gagnées par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations futures projetées, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des prestations ne sont pas précapitalisées.

(2) Les gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s à l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel (de la perte actuarielle) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations est amorti sur l'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés, qui est de 12 ans (12 ans en 2006).

(e) Plafonnement du coût entier

Les actifs pétroliers et gaziers sont évalués à chaque exercice considéré afin de déterminer si la valeur comptable dans un centre de coûts est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur des actifs dans le centre de coûts.

Les valeurs comptables sont jugées recouvrables lorsque la somme des flux de trésorerie non actualisés devant découler de la production des réserves prouvées, du coût des biens non prouvés ou de la valeur marchande des biens non prouvés, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable du centre de coûts. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède la somme des flux de trésorerie actualisés devant découler de la production des réserves prouvées et probables, du coût ou de la valeur marchande des biens non prouvés, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur du centre de coûts. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs prévus des produits.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 4

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

2. Principales conventions comptables (suite)

(f) Épuisement et amortissement des actifs pétroliers et gaziers

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être épuisés selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Une partie des coûts engagés est exclue d'après une comparaison entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui devraient être établies une fois le projet réalisé. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des volumes transportés sur la durée estimative du gisement d'Hibernia.

(g) Conversion de devises

Les opérations libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au moment des opérations. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques en vigueur au moment de l'acquisition de l'actif, ou de la prise en charge des obligations. Les gains et les pertes de change sont compris dans les résultats.

(h) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les stocks de tiges de forage sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

(i) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice durant lequel l'obligation est engagée lorsque la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable. La juste valeur de l'obligation estimative liée à la mise hors service d'immobilisations est inscrite à titre de passif, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée. Le montant capitalisé est épuisé selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif s'accroît à chaque exercice considéré afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et le montant de la désactualisation est passé en charges à l'état des résultats de l'exercice. Les coûts réellement engagés au moment du règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations seront imputés à l'obligation.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 5

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

2. Principales conventions comptables (suite)

(j) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporaires entre la valeur fiscale d'un élément d'actif ou de passif et sa valeur comptable paraissant au bilan servent à calculer les actifs et les passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber.

(k) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de la production de pétrole et de gaz naturel sont constatés lorsque la SGCH transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés déduction faite des redevances.

(l) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice considéré. Les estimations les plus importantes ont trait aux incertitudes liées aux mesures géologiques et aux projections de la date et des frais d'abandon, qui sont courantes dans le secteur de la production de pétrole, et aux incertitudes liées aux coûts futurs que Canada Eldor Inc. aura à engager pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'accord d'achat et de vente décrit à la note 7. Les résultats réels peuvent être considérablement différents de ces estimations.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 6

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

2. Principales conventions comptables (suite)

(m) Instruments financiers

La société a désigné sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, la somme détenue en main tierce et les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada comme détenus à des fins de transaction; ils sont donc évalués à la juste valeur. Les créances sont classées dans les prêts et créances, qui sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs.

Les créanciers et charges à payer sont classés dans les autres passifs financiers, qui sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Pour la société, les montants évalués aux créances et aux créanciers correspond généralement au coût.

Au 1^{er} janvier 2007 et tout au long de l'exercice, la société n'a détenu aucun instrument dérivé ni aucun instrument financier disponible à la vente et elle n'a, en conséquence, comptabilisé aucun montant dans les autres éléments du résultat étendu.

(n) Justes valeurs

Les instruments financiers de la CDIC, de CEI et de la SGCH comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les créanciers et charges à payer. Aux 31 décembre 2007 et 2006, la juste valeur des éléments d'actif et de passif monétaires se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

3. Adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables futures

a) Nouvelles normes comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, la société a adopté de nouvelles normes relatives aux instruments financiers aux termes de différents chapitres du *Manuel de l'ICCA*, notamment le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 1530, « Résultat étendu », et le chapitre 3251, « Capitaux propres ». La principale exigence décrite dans ces nouvelles normes consiste en l'obligation de classer les actifs financiers dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, ou actifs financiers disponibles à la vente, et de classer les passifs financiers soit comme étant détenus à des fins de transaction, soit comme étant d'autres passifs. Les nouvelles normes exigent que les actifs et les passifs financiers soient évalués en fonction de leur classement respectif. En outre, les nouvelles normes exigent dans certains cas que les dérivés incorporés à des instruments financiers ou à d'autres contrats soient comptabilisés séparément.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 7

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

3. Adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables futures (suite)

a) Nouvelles normes comptables (suite)

La notion de "Résultat étendu" a été introduite dans les états financiers de la société. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, il n'y a aucune différence entre le résultat étendu de la société et son résultat net. Le cumul des autres éléments du résultat étendu fait partie de l'avoire de l'actionnaire.

Avec prise d'effet le 1er janvier 2007, la société a adopté la version révisée du chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, « Modifications comptables », qui porte sur les changements de méthodes comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, à l'exception des informations relatives aux changements comptables qui ont été publiés par l'ICCA mais qui n'ont pas encore été adoptés par la société du fait qu'ils n'entrent en vigueur qu'à une date ultérieure (se reporter à la rubrique « Normes comptables futures » ci-dessous).

b) Normes comptables futures

Le 1er décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables dans le Manuel de l'ICCA : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers — informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation ». Ces chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels de la société pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008. Le chapitre 1535 établit des normes sur la communication (i) d'informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité; (ii) d'informations quantitatives au sujet de ce que l'entité considère être son capital; (iii) d'informations indiquant si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital et (iv), dans la négative, d'informations sur les conséquences de cette non-conformité. Les nouveaux chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA* remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation », et ils apportent des modifications et des améliorations aux obligations d'information, tout en reprenant telles quelles les exigences de présentation. Ces nouveaux chapitres accordent une importance accrue aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi qu'à la façon dont l'entité gère ces risques.

En mars 2007, l'ICCA a approuvé le chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*, « Stocks », qui a remplacé le chapitre 3030 du même titre. Cette norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, et son application anticipée est encouragée. Cette norme fournit des directives plus détaillées sur l'évaluation des stocks et les informations à fournir à leur sujet.

La société procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces nouvelles normes comptables sur ses états financiers.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 8

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

CEI a un montant de 43 500 \$ (43 500 \$ en 2006) en dépôt dans un compte spécial du Trésor du Canada ne portant pas intérêt, dont 7 679 \$ (7 987 \$ en 2006) sont classés dans l'actif à court terme et 35 821 \$ (35 513 \$ en 2006) dans l'actif à long terme. La tranche à long terme du compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux obligations à long terme et aux autres obligations futures éventuelles liées à la restauration des lieux et aux déchets d'avant la réglementation.

La SGCH a déposé des sommes dans un compte du Trésor du Canada aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia et pour se prémunir contre les risques futurs. En 2007, la SGCH n'a déposé aucune somme (3 738 \$ en 2006), ce qui a maintenu les sommes déposées dans le compte ne portant pas intérêt à 78 478 \$ (78 478 \$ en 2006). La SGCH a réduit certaines couvertures des risques assurés auprès de tiers, en raison du fonds pour risques.

5. Somme détenue en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ en 2006). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, des droits sur la somme détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 9

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant moins l'épuisement et l'amortissement cumulés. Toutes les immobilisations corporelles ont trait à la SGCH.

			2007	2006
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projet de développement Hibernia				
Installations de production extracôtières	442 777 \$	273 593 \$	169 184 \$	182 665 \$
Coûts de forage	178 066	157 044	21 022	14 628
	620 843	430 637	190 206	197 293
Pétrolier de brut (note 8)	39 534	21 708	17 826	19 617
	660 377 \$	452 345 \$	208 032 \$	216 910 \$

Au 31 décembre 2007, le solde des immobilisations corporelles a été réduit d'un montant équivalant aux crédits d'impôt à l'investissement de 57 632 \$ (57 239 \$ en 2006).

Les coûts afférents aux biens non prouvés de 67 978 \$ ont été exclus du calcul de l'épuisement. Les frais de mise en valeur future de 274 650 \$ (172 400 \$ en 2006) ont été inclus dans le calcul de l'épuisement.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 10

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

6. Immobilisations corporelles (suite)

La SGCH a effectué le calcul du plafonnement du coût entier au 31 décembre 2007 afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, au moyen des prix futurs estimatifs suivants :

Exercice	Pétrole brut Brent \$ US/b
2008	90,50 \$
2009	86,50
2010	82,50
2011	80,50
2012	80,50
2013	80,50
2014	80,50
2015	80,50

Après 2016, les prix augmentent, selon les prévisions, de 2 % par année jusqu'à la fin de la durée de production des réserves.

La SGCH n'a subi aucune perte de valeur de ses actifs pétroliers et gaziers par suite du calcul du plafonnement du coût entier pour 2007.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 11

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. Ces obligations ont notamment trait à la restauration des lieux, aux déchets d'avant la réglementation et aux prestations aux retraités, et s'établissent comme suit :

	2007	2006
Tranche à court terme :		
Restauration des lieux	2 414 \$	2 523 \$
Déchets d'avant la réglementation	4 673	4 220
Prestations aux retraités	483	920
	7 570	7 663
Tranche à long terme :		
Restauration des lieux	8 769	7 709
Déchets d'avant la réglementation	6 337	6 290
Prestations aux retraités	1 750	1 580
	16 856	15 579
Total des obligations liées à la vente d'actifs	24 426 \$	23 242 \$

(a) Restauration des lieux

La restauration des lieux englobe tous les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI inscrit ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Au 31 décembre 2007, les coûts estimatifs et le montant comptabilisé s'élèvent à 11 183 \$ (10 232 \$ en 2006).

(b) Déchets d'avant la réglementation

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, celles-ci ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, soit la date de la vente des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces coûts communs liés aux déchets d'avant la réglementation, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 \$. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 \$ ainsi que les coûts communs venant en excédent de 100 000 \$. Si CEI est incapable d'honorer ses engagements à ce chapitre, c'est le gouvernement qui prendra cette obligation à sa charge, comme il en a été convenu en 1988 aux termes de l'accord d'achat et de vente.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 12

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

(b) Déchets d'avant la réglementation (suite)

Le gouvernement cherche des solutions pour une gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés aux sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome, qui sont maintenant fermés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. Le montant définitif au titre des coûts communs est en grande partie fonction des résultats de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des résultats d'évaluations environnementales détaillées, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

En mars 2004, un accord d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI permettant au gouvernement d'acquérir les sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco doit verser à CEI la tranche restante de l'obligation relative aux coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des sites d'enfouissement, il assumera les coûts liés au déclassement et au nettoyage, et CEI sera déchargée de toute obligation relative aux coûts liés aux déchets d'avant la réglementation. Au 31 décembre 2007, le gouvernement du Canada n'avait pas exercé cette option.

(i) Déchets de surface

CEI doit toutefois assumer l'obligation continue liée aux divers déchets de surface entreposés au site de Port Hope dans deux emplacements précis. Cameco fournit annuellement à CEI une estimation des coûts communs liés susceptibles d'être engagés pour l'entreposage des déchets d'avant la réglementation existants au moment de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988, et CEI comptabilise sa quote-part selon la formule de partage des coûts convenue et cette estimation. Au 31 décembre 2007, l'obligation de CEI au titre des coûts communs estimatifs liés aux déchets de surface s'établit, selon ces règles, à 11 010 \$ (10 510 \$ en 2006).

En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation que Cameco faisait des déchets communs prévus dans l'accord de 1988. CEI a refusé de payer les sommes facturées par Cameco au titre de 2005 et de 2006 pour les coûts réels engagés et n'entend pas payer les montants futurs qui seront facturés tant qu'une entente n'aura pas été conclue quant à l'interprétation de la définition des déchets existants dont les coûts sont censés être communs.

Le règlement de ce litige pourrait ultimement avoir une incidence sur le montant que CEI doit prendre en charge au titre des coûts liés aux déchets de surface.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 13

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

(b) Déchets d'avant la réglementation (suite)

(ii) Déchets aux sites d'enfouissement Port Granby et Welcome

Le gouvernement du Canada s'acquittera de toutes les obligations liées aux déchets en ce qui a trait à ces biens à compter du transfert de propriété. CEI et Cameco sont tenus de prendre ces coûts en charge jusqu'à ce que la propriété soit transférée au gouvernement du Canada. Les coûts associés au nettoyage des déchets enfouis ne peuvent être déterminés de façon raisonnable au 31 décembre 2007.

(iii) Déclassement

En septembre 2007, la CNSC a approuvé un projet modifié présenté par Cameco qui estimait à 96 000 \$ le coût, pour Cameco, du déclassement de certaines parties de la raffinerie de Port Hope ainsi que des sites d'entreposage des déchets de surface d'ici 2010 (« Vision 2010 »). Cameco n'a pas communiqué officiellement à CEI sa quote-part éventuelle des coûts liés au déclassement. De plus, la quote-part de CEI ne pourra être déterminée tant que le différend au sujet de l'interprétation du partage des coûts aux termes de l'accord d'achat et de vente de 1988 n'aura pas été réglé. En conséquence, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers de la société au 31 décembre 2007. L'incidence éventuelle de Vision 2010 sur les coûts liés aux déchets de surface décrits à la note 7 b) i) ne peut être déterminée.

(c) Prestations aux retraités

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI évalue son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages complémentaires de retraite est datée du 30 septembre 2005. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu au plus tard le 30 septembre 2008.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 14

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

c) Prestations aux retraités (suite)

Les avantages en question comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Les données sur le régime d'avantages complémentaires de retraite de CEI sont les suivantes :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	4 897 \$	4 713 \$
Prestations versées	(646)	(20)
Intérêts débiteurs	220	222
(Gain actuariel) perte actuarielle	(158)	(18)
Solde à la fin de l'exercice	4 313	4 897
Passif au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	2 500	2 121
Prestations versées	(646)	(20)
Intérêts débiteurs	220	222
Amortissement de la perte actuarielle	159	177
Solde à la fin de l'exercice	2 233	2 500
Passif au titre des prestations constituées représenté par		
Tranche à court terme	483	920
Tranche à long terme	1 750	1 580
	2 233	2 500
Autres informations		
(Déficit) du régime	(4 313)	(4 897)
Fraction non amortie de la perte actuarielle	2 080	2 397
(Passif) au titre des prestations constituées	(2 233)	(2 500)

Le régime d'avantages n'est pas précapitalisé, ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul des obligations au titre des prestations de CEI sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5,25 %	4,8 %
Taux d'augmentation des soins de santé	10,0 %	11,0 %
Taux d'augmentation des soins dentaires	5,0 %	5,0 %

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 15

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

c) Prestations aux retraités (suite) :

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2007	2006
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial	11,0 %	11,0 %
Taux tendanciel à la baisse	6,0 %	6,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2011	2011

Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait l'incidence suivante en 2007 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	356 \$	(315)\$
Total du coût des services rendus et des intérêts	18	(16)

8. Obligation locative – Pétrolier de brut

La SGCH, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet Hibernia. La quote-part de la SGCH dans les obligations fixes annuelles est d'environ 6 568 \$ en 2007 (6 859 \$ en 2006). La SGCH a commencé à effectuer des versements en 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations facultatives de deux ans, la durée totale du contrat de location ne devant pas excéder 25 ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée en supposant que les prorogations sont appliquées, et figure au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 16

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

8. Obligation locative – Pétrolier de brut (suite)

L'obligation locative à long terme représente la valeur actuelle des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 17 ans comme suit :

2008	1 722 \$
2009	1 790
2010	1 790
2011	1 790
2012	1 812
Par la suite	4 402
Paiements minimaux aux termes de l'obligation locative	13 306
Moins le montant représentant les intérêts	(4 291)
	9 015
Moins la tranche à court terme	(759)
	8 256 \$

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et des estimations de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du calendrier futur des coûts engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé sera de 346 025 \$ (276 228 \$ en 2006).

Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents, qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2030. Un taux de crédit sans risque rajusté de 5,7 % et un taux d'inflation de 2,1 % ont servi à calculer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Au 31 décembre, les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se présentaient comme suit :

	2007	2006
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	81 571 \$	78 478 \$
Charge de désactualisation	4 633	3 924
Effet de la variation du taux d'inflation	5 699	(532)
Obligations pour abandon réglées	(11)	(299)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	91 892 \$	81 571 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 17

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

10. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve- et- Labrador, de la façon suivante :

- a) 5 % à payer sur les ventes brutes, moins les frais de transport;
- b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8,5 % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total [qui inclut les redevances brutes mentionnées en a)] comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, de 10 % pour les frais d'exploitation et de 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la SGCH a versé des redevances de 15 576 \$ (17 902 \$ en 2006).

Par ailleurs, la SGCH est aussi partie à l'entente de participation de concessionnaires (« PDC »), laquelle prévoit un paiement de PDC de 10 % au gouvernement du Canada par tous les propriétaires d'Hibernia, lorsque certains critères seront déterminés. Le paiement de PDC est fondé sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts en capital admissibles cumulatifs et les coûts cumulatifs d'exploitation et de transport. Le paiement de PDC débutera en 2009. Aucun paiement de PDC n'a été versé jusqu'à maintenant.

11. Impôts sur les bénéfices

La CDIC et CEI ne sont pas assujetties aux impôts sur les bénéfices.

La SGCH dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses comptes fiscaux a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition futur prévu.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 18

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

11. Impôts sur les bénéfices (suite)

- (a) La charge d'impôts de l'exercice diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 36 % (38 % en 2006) au bénéfice avant les impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2007	2006
Charge d'impôts prévue calculée	88 299 \$	109 944 \$
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :		
Déduction relative à des ressources au titre du revenu de production canadienne	–	(11 197)
Redevances, locations à bail et impôts miniers	–	2 381
Ajustements des réserves	(3 861)	1 542
Incidence des modifications des taux d'imposition	(1 565)	(17)
Impôts sur les gains de change non réalisés	(703)	–
Autres	7	47
	82 177 \$	102 700 \$
Impôts exigibles	87 912 \$	108 500 \$
Réduction d'impôts futurs	(5 735)	(5 800)
	82 177 \$	102 700 \$

- (b) Au 31 décembre, les impôts futurs se composent de ce qui suit :

	2007	2006
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles	36 259 \$	42 879 \$
Obligation locative	2 555	1 939
Actifs d'impôts futurs		
Obligations liées à l'abandon des lieux	(26 649)	(26 918)
Impôts futurs	12 165 \$	17 900 \$

12. Engagements et éventualités

- (a) La SGCH a conclu une entente avec Newfoundland Transshipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La SGCH s'est engagée à verser, sur une période de dix ans, une partie du coût de l'exploitation du terminal. La quote-part des obligations annuelles de la SGCH à ce chapitre dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 755 \$ par année.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 19

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

12. Engagements et éventualités (suite)

- (b) La quote-part de la SGCH dans les engagements contractuels annuels et dans les obligations locatives annuelles de la SEDH pour les bureaux, le matériel, et les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les cinq prochains exercices :

2008	4 802 \$
2009	4 360
2010	4 221
2011	4 405
2012	1 652

19 440 \$

- (c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'OCTLHE dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*, la SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 \$. Le billet vient à échéance le 26 avril 2009. La quote-part de la SGCH de ce billet s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en espèces d'un montant brut de 30 000 \$ (voir la note 5).

Aucun prélèvement n'a été effectué sur le billet de 70 000 \$ ni sur les lettres de crédit ou le montant en espèces de 30 000 \$.

- (d) CEI et le gouvernement du Canada ont été poursuivis par Rio Algom Ltd. (« Rio ») pour un montant de 75 000 \$ lié aux présumés frais engagés par Rio à la suite de contrats de livraison de minerai d'uranium dans les années 1950 et 1960. Le gouvernement et CEI défendent la poursuite. Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant.
- (e) CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. L'aboutissement et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite pour CEI, ne peuvent être déterminés à ce moment-ci.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 20

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes du fonds de roulement hors trésorerie se présentent comme suit :

	2007	2006
Créances	(280)\$	6 994 \$
Stocks	1 430	(2 389)
Charges payées d'avance	10	6
Créditeurs et charges à payer	1 210	(8 526)
Impôts à payer	(2 303)	(35 888)
Obligations au titre des prestations aux retraités	(267)	379
Obligation liée à la restauration des lieux	951	2 269
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	500	164
	1 251 \$	(36 991)\$
Liée à (aux) :		
Exploitation	2 396 \$	(35 239)\$
Investissements	(1 145)	(1 752)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	1 251 \$	(36 991)\$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la SGCH a payé des impôts de 90 333 \$ (144 093 \$ en 2006) et des intérêts de 1 296 \$ (1 744 \$ en 2006), desquels 1 242 \$ sont liés à l'obligation locative.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du présent exercice.

15. Informations sectorielles

La société a choisi de présenter les informations sectorielles pour chacune de ses filiales mentionnées à la note 1 en raison des différences fondamentales en ce qui a trait à la nature de leurs activités. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 2.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 21

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

15. Informations sectorielles (suite)

Bilan

	CDIC	CEI	SGCH	Éliminations inter- sociétés	CDIC consolidé
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 261 \$	12 185 \$	84 135 \$	– \$	105 581 \$
Créances	252	243	1 383	(155)	1 723
Stocks	–	–	1 417	–	1 417
Charges payées d'avance	2	–	349	–	351
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada	–	7 679	–	–	7 679
	9 515	20 107	87 284	(155)	116 751
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada	–	35 821	78 478	–	114 299
Placement dans des filiales	282 647	–	–	(282 647)	–
Somme détenue en main tierce	–	–	2 550	–	2 550
Immobilisations corporelles	–	–	208 032	–	208 032
	292 162 \$	55 928 \$	376 344 \$	(282 802)\$	441 632 \$
Passif et avoir de l'actionnaire					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	196 \$	109 \$	11 763 \$	(20)\$	12 048 \$
Tranche à court terme de l'obligation liée à la restauration des lieux	–	2 414	–	–	2 414
Tranche à court terme de l'obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	–	4 673	–	–	4 673
Tranche à court terme des obligations au titre des prestations aux retraités	–	483	–	–	483
Tranche à court terme de l'obligation locative	–	–	759	–	759
Impôts exigibles	–	–	120	–	120
Somme à payer à l'actionnaire	–	–	135	(135)	–
	196	7 679	12 777	(155)	20 497
Passif à long terme					
Obligation liée à la restauration des lieux	–	8 769	–	–	8 769
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	–	6 337	–	–	6 337
Obligations au titre des prestations aux retraités	–	1 750	–	–	1 750
Obligation locative	–	–	8 256	–	8 256
Impôts futurs	–	–	12 165	–	12 165
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	–	91 892	–	91 892
	–	16 856	112 313	–	129 169
Avoir de l'actionnaire					
Capital-actions	1	296 586	–	(296 586)	1
Surplus d'apport	743 184	603 294	–	(603 294)	743 184
Bénéfices non répartis (déficit accumulé)	(451 219)	(868 487)	251 254	617 233	(451 219)
	291 966	31 393	251 254	(282 647)	291 966
	292 162 \$	55 928 \$	376 344 \$	(282 802)\$	441 632 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 22

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

15. Informations sectorielles (suite)

État des résultats

	CDIC	CEI	SGCH	Éliminations intersociétés	CDIC consolidé
Produits					
Placement dans la SGCH	163 098 \$	– \$	– \$	(163 098)\$	– \$
Placement dans CEI	(2 181)	–	–	2 181	–
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances	–	–	303 849	–	303 849
Intérêts créditeurs	462	592	4 016	–	5 070
Frais de gestion	100	–	–	(100)	–
	161 479	592	307 865	(161 017)	308 919
Charges d'exploitation					
Épuisement et amortissement	–	–	36 854	–	36 854
Frais d'exploitation	–	–	18 915	–	18 915
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	–	4 633	–	4 633
Frais d'exploitation et d'aliénation	715	282	1 566	(100)	2 463
Intérêts sur l'obligation locative	–	–	1 242	–	1 242
(Gain) perte de change	–	–	(620)	–	(620)
	715	282	62 590	(100)	63 487
Autres charges					
Coûts de restauration des lieux	–	1 612	–	–	1 612
Coûts liés aux déchets d'avant la réglementation	–	500	–	–	500
Coûts des prestations aux retraités	–	379	–	–	379
	–	2 491	–	–	2 491
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts					
	160 764	(2 181)	245 275	(160 917)	242 941
Impôts sur les bénéfices					
	–	–	82 177	–	82 177
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice					
	160 764	(2 181)	163 098	(160 917)	160 764
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) au début de l'exercice					
	(460 983)	(866 306)	239 156	627 150	(460 983)
Dividendes versés					
	(151 000)	–	(151 000)	151 000	(151 000)
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) à la fin de l'exercice					
	(451 219)\$	(868 487)\$	251 254 \$	617 233 \$	(451 219)\$

